

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 249-2022

Je, soussignée, Anne Desjardins, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis concernant le **règlement numéro 249-2022 modifiant le règlement numéro 232-2020 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC de Kamouraska et de leur paiement par les municipalités** en affichant, le 14^e jour du mois de février 2022, deux copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de février 2022.


(Signé) Directrice générale et greffière-trésorière